



DECLARATION D'ENTENTE DOF

Ce formulaire n'est pas un engagement mais doit obligatoirement être utilisé pour que l'Entente soit prise en compte.

Conformément à l'article 39 bis des Règlements Généraux de la FFF et LFN, les Ententes de Clubs sont autorisées dans l'ensemble des championnats et critères organisés par le **DOF** sous certaines conditions et notamment :

- Les ententes sont annuelles, renouvelables.
- Les ententes doivent obtenir l'accord du Comité Directeur du District.
- Les joueurs des ententes conservent leur qualification à leur propre club et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition.
- Chaque club de l'entente devra présenter minimum 3 licenciés pour des équipes à 8 – six pour des équipes à 11.
- Autorisation d'accession dans la limite de l'article 39 bis RG LFN
- L'engagement de l'équipe est **du ressort exclusif du Club référent** qui doit compléter et faire compléter les éléments ci-après pour adresser ce document au secrétariat du DOF pour validation par le Comité de Direction du District de l'Orne de Football.

Les clubs soussignés déclarent constituer une Entente dans la catégorie ...

Le **NOM** de l'Entente sera...

- **L'Entente** sera gérée par le club de
- **Les couleurs** de l'équipe seront
- **Les rencontres** auront lieu sur le stade de

Club référent

Nom, Prénom

Signature du Président du club

Cachet du club

Club n° 2

Nom, Prénom

Signature du Président du club

Cachet du club

Club n° 3

Nom, Prénom

Signature du Président du club

Cachet du club

Club n° 4

Nom, Prénom

Signature du Président du club

Cachet du club